



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1658**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Institution d'une servitude de passage d'un collecteur d'évacuation des eaux usées sur des terrains appartenant à l'Etat

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédooz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1658**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Institution d'une servitude de passage d'un collecteur d'évacuation des eaux usées sur des terrains appartenant à l'Etat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.4.

Afin de compléter le réseau existant dans le secteur des Berges du Grand Large, la Communauté urbaine de Lyon souhaite réaliser un réseau d'assainissement sur les chemins des Grèbes, du Héron et rue du Moulin d'Amont à Décines Charpieu.

Il sera implanté, dans une bande de terrain d'une largeur de 3 mètres, sur une longueur de 300 mètres et une profondeur minimum de 1,5 mètre, une canalisation d'évacuation des eaux usées d'un diamètre de 400 millimètres. Les travaux seront réalisés sur les parcelles cadastrées sous les numéros 143 et 146 de la section BA et sous les numéros 118, 157, 164 et 165 de la section BB, appartenant à l'Etat.

Ces travaux ainsi que l'ensemble des frais induits seront réalisés et financés par la Communauté urbaine de Lyon qui s'est engagée à remettre les terrains à leur état initial aux termes desdits travaux.

Aux termes de la convention, cette servitude de passage de canalisations d'assainissement serait instituée à titre gracieux ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la convention concernant l'institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation d'évacuation des eaux usées dans le sol des parcelles cadastrées sous les numéros 143 et 146 de la section BA et sous les numéros 118, 157, 164 et 165 de la section BB situées chemin des Grèbes, du Héron et rue du Moulin d'Amont à Décines Charpieu et appartenant à l'Etat, dans le cadre de la réalisation d'un réseau d'assainissement.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense, correspondant aux frais d'actes notariés évalués à 600 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2010 - compte 622 700 - fonction 2 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.